



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 70489

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les hôpitaux gériatriques des départements limitrophes de l'Allemagne et de la Suisse, en matière de recrutement du personnel infirmier. Déjà fortement fragilisés par la fuite de ce personnel qualifié vers des établissements allemands ou suisses qui proposent des salaires très attractifs, ainsi que des primes à l'embauche, les difficultés de recrutement des établissements gériatriques des régions frontalières se sont accrues avec la pénurie nationale d'infirmière et de tout le personnel soignant. Aussi, dans la perspective de la mise en place de la réduction du temps de travail, qui va encore amplifier la pénurie infirmier, les établissements gériatriques concernés se sentent fortement menacés et s'inquiètent quant à la pérennité de leur mission. Compte tenu de la spécificité de nos régions frontalières, il lui demande s'il ne lui semble pas opportun de prévoir des mesures financières d'encouragement pour les jeunes infirmières acceptant d'exercer en gériatrie.

Données clés

Auteur : [M. Jean Ueberschlag](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70489

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7218